

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de préparation 20-juil.-2001

Date de révision 29-sept.-2023

Numéro de révision 6

## SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Description du produit: | <b>Dicarbonylacetylacetonato rhodium(I)</b> |
| Cat No. :               | 363950000; 363950025; 363955000             |
| Synonymes               | (Acetylacetonato)dicarbonylrhodium(I)       |
| Numéro CAS              | 14874-82-9                                  |
| N° CE                   | 238-947-9                                   |
| Formule moléculaire     | C7 H7 O4 Rh                                 |

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

|                            |                                      |
|----------------------------|--------------------------------------|
| Utilisation recommandée    | Substances chimiques de laboratoire. |
| Utilisations déconseillées | Pas d'information disponible         |

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Société

**Entité de l'UE / nom commercial**  
Thermo Fisher Scientific  
Janssen Pharmaceuticalaan 3a, 2440 Geel, Belgium

**Entité britannique / nom commercial**  
Fisher Scientific UK  
Bishop Meadow Road,  
Loughborough, Leicestershire LE11 5RG, United Kingdom

**Distributeur suisse - Fisher Scientific AG**  
Neuhofstrasse 11, CH 4153 Reinach  
Tél: +41 (0) 56 618 41 11  
e-mail - [infoch@thermofisher.com](mailto:infoch@thermofisher.com)

#### Adresse e-mail

[begel.sdsdesk@thermofisher.com](mailto:begel.sdsdesk@thermofisher.com)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59  
24 heures sur 24 et 7 jours sur

**Pour la Belgique** Numéro d'urgence 070 245 245. (24h/7)

Pour obtenir des informations aux États-Unis,appelez le : 001-800-227-6701  
Pour obtenir des informations en Europe,appelez le : +32 14 57 52 11

Numéro d'appel d'urgence en Europe : +32 14 57 52 99  
Numéro d'appel d'urgence aux États-Unis : 201-796-7100

Numéro d'appel CHEMTREC aux États-Unis: 800-424-9300  
Numéro d'appel CHEMTREC en Europe : 703-527-3887

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Dicarbonylacetylacetonato rhodium(I)

Date de révision 29-sept.-2023

## Pour les clients en Suisse:

Tox Info Suisse Numéro d'urgence : **145 (24h)**

Tox Info Suisse : +41-44 251 51 51 (Numéro d'urgence depuis l'étranger)

Chemtrec (24h) Sans frais : 0800 564 402

Chemtrec Local: +41-43 508 20 11 (Zurich)

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

##### Dangers physiques

Matières solides inflammables

Catégorie 2 (H228)

##### Dangers pour la santé

Toxicité aiguë par voie orale  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire  
Sensibilisation cutanée

Catégorie 3 (H301)  
Catégorie 2 (H319)  
Catégorie 1 (H317)

##### Dangers pour l'environnement

Toxicité aquatique chronique

Catégorie 3 (H412)

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

### 2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

#### **Mentions de danger**

H228 - Matière solide inflammable

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH044 - Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée

#### **Conseils de prudence**

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Dicarbonylacetylacetonato rhodium(I)

Date de révision 29-sept.-2023

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

## 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

## **SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

### 3.1. Substances

| Composant                                   | Numéro CAS | N° CE             | Pour cent en poids | CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008  |
|---|------------|-------------------|--------------------|--|
| Dicarbonyl(pentane-2,4-dionato-O,O')rhodium | 14874-82-9 | EEC No. 238-947-9 | > 95               | Flam. Sol. 2 (H228)<br>Acute Tox. 3 (H301)<br>Skin Sens. 1 (H317)<br>Eye Irrit. 2 (H319)<br>Aquatic Chronic 3 (H412)<br>(EUH044) |

*Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16*

## **SECTION 4: PREMIERS SECOURS**

### 4.1. Description des premiers secours

#### **Conseils généraux**

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter immédiatement un médecin.

#### **Contact oculaire**

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.

#### **Contact cutané**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.

#### **Ingestion**

NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

#### **Inhalation**

Transporter la victime à l'air frais. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve anti-retour, ou autre dispositif médical respiratoire approprié. Consulter immédiatement un médecin.

**Protection individuelle du personnel de premiers secours** Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Les symptômes d'une réaction allergique peuvent inclure une éruption cutanée, démangeaisons, gonflement, difficulté à respirer, des picotements dans les mains et les pieds, des étourdissements, des vertiges, des douleurs

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Dicarbonylacetyleacetonato rhodium(II)

Date de révision 29-sept.-2023

thoraciques, des douleurs musculaires, ou le rinçage

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin

Traiter les symptômes.

## **SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### 5.1. Moyens d'extinction

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Jet d'eau, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), agent chimique sec, mousse résistant aux alcools.

#### **Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité**

Aucune information disponible.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Propriétés explosives.

#### **Produits dangereux résultant de la combustion**

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

### 5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

## **SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter la formation de poussières. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Évacuer le personnel vers des zones sûres.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination. Éviter la formation de poussières.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

## **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuelle/un équipement de protection du visage. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter la formation de poussières. Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. Ne pas respirer (poussières/vapeurs/brouillards/gaz). Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Dicarbonylacetylacetonato rhodium(I)

Date de révision 29-sept.-2023

## Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver sous azote.

**Suisse - Stockage de substances dangereuses**

Classe de stockage - SC 4.1

<https://www.kvu.ch/fr/themes/substances-et-produits>

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### **Limites d'exposition**

Liste source (s):

| Composant                                   | Union européenne | Le Royaume Uni | France | Belgique | Espagne  |
|---|------------------|----------------|--------|----------|--|
| Dicarbonyl(pentane-2,4-dionato-O,O')rhodium |                  |                |        |          | TWA / VLA-ED: 1 mg/m <sup>3</sup><br>(8 horas) |

| Composant                                   | Italie | Allemagne | Portugal                         | Les Pays-Bas | Finlande |
|---|--------|-----------|----------------------------------|--------------|----------|
| Dicarbonyl(pentane-2,4-dionato-O,O')rhodium |        |           | TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> 8 horas |              |          |

#### **Valeurs limites biologiques**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

#### **Les méthodes de surveillance**

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

#### **Niveau dérivé sans effet (DNEL) / Niveau d'effet minimal dérivé (DMEL)**

Aucune information disponible

#### **Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Aucune information disponible.

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Dicarbonylacetylacetonato rhodium(II)

Date de révision 29-sept.-2023

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### **Mesures techniques**

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

### **Équipement de protection**

#### **individuelle**

##### **Protection des yeux**

Lunettes de protection (La norme européenne - EN 166)

##### **Protection des mains**

Gants de protection

| Matériau des gants | Le temps de passage                   | Épaisseur des gants | La norme européenne | Commentaires à gants |
|--------------------|---------------------------------------|---------------------|---------------------|----------------------|
| Caoutchouc nitrile | Voir les recommandations du fabricant | -                   | EN 374              | (exigence minimale)  |
| Néoprène           |                                       |                     |                     |                      |
| Caoutchouc naturel |                                       |                     |                     |                      |
| PVC                |                                       |                     |                     |                      |

##### **Protection de la peau et du corps**

Vêtements à manches longues.

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation

Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu'

Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

##### **Protection respiratoire**

Aucun équipement de protection n'est exigé sous des conditions d'utilisation normale.

##### **À grande échelle / utilisation d'urgence**

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 136 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience

##### **À petite échelle / utilisation en laboratoire**

Conserver une ventilation adéquate

##### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

## **SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

### **État physique**

Solide

### **Aspect**

Marron-rouge

### **Odeur**

Inodore

### **Seuil olfactif**

Aucune donnée disponible

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Dicarbonylacetylacetonato rhodium(I)

Date de révision 29-sept.-2023

|  |                                 |  |
|--|---------------------------------|--|
| Point/intervalle de fusion             | 154 - 156 °C / 309.2 - 312.8 °F |  |
| Point de ramollissement                | Aucune donnée disponible        |  |
| Point/intervalle d'ébullition          | Aucune information disponible   |  |
| Inflammabilité (Liquide)               | Sans objet                      | Solide   |
| Inflammabilité (solide, gaz)           | Aucune information disponible   |  |
| Limites d'explosivité                  | Aucune donnée disponible        |  |
| Point d'éclair                         | Aucune information disponible   | <b>Méthode</b> - Aucune information disponible |
| Température d'auto-inflammabilité      | Aucune donnée disponible        |  |
| Température de décomposition           | Aucune donnée disponible        |  |
| pH                                     | Aucune information disponible   |  |
| Viscosité                              | Sans objet                      | Solide   |
| Hydrosolubilité                        | Insoluble                       |  |
| Solubilité dans d'autres solvants      | Aucune information disponible   |  |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) |                                 |  |
| Pression de vapeur                     | Aucune donnée disponible        |  |
| Densité / Densité                      | Aucune donnée disponible        |  |
| Densité apparente                      | Aucune donnée disponible        |  |
| Densité de vapeur                      | Sans objet                      | Solide   |
| Caractéristiques des particules        | Aucune donnée disponible        |  |

## 9.2. Autres informations

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| Formule moléculaire           | C7 H7 O4 Rh  |
| Masse molaire                 | 258.04   |
| Matières solides inflammables | Vitesse de combustion, ou durée de combustion = > 2.2 mm/s ou < 45 secs<br>La zone humidifiée a été franchie - Non |
| Taux d'évaporation            | Sans objet - Solide  |

## **SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

### 10.1. Réactivité

Oui

### 10.2. Stabilité chimique

Sensible à l'air.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

|                           |  |
|---------------------------|--|
| Polymérisation dangereuse | Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.          |
| Réactions dangereuses     | Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. |

### 10.4. Conditions à éviter

Exposition à l'air. Produits incompatibles. Exposition à de l'air humide ou à de l'eau.

### 10.5. Matières incompatibles

Métaux finement pulvérisés. Agents comburants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

## **SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur le produit

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Dicarbonylacetylacetonato rhodium(I)

Date de révision 29-sept.-2023

**a) toxicité aiguë;**

|            |                          |
|------------|--------------------------|
| Oral(e)    | Catégorie 3              |
| Cutané(e)  | Aucune donnée disponible |
| Inhalation | Aucune donnée disponible |

| Composant                                   | DL50 oral          | DL50 dermal               | LC50 (CL50) par inhalation |
|---|--------------------|---------------------------|----------------------------|
| Dicarbonyl(pentane-2,4-dionato-O,O')rhodium | 50-500 mg/kg (Rat) | LD50 > 2000 mg/kg ( Rat ) | -                          |

**b) corrosion cutanée/irritation cutanée;** Aucune donnée disponible

**c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;** Catégorie 2

**d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;**

|              |  |
|--------------|--|
| Respiratoire | Aucune donnée disponible   |
| Peau         | Catégorie 1<br><br>Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau |

**e) mutagénicité sur les cellules germinales;** Aucune donnée disponible

**f) cancérogénicité;** Aucune donnée disponible

Aucune substance chimique cancérogène connue n'est contenue dans ce produit

**g) toxicité pour la reproduction;** Aucune donnée disponible

**h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;** Aucune donnée disponible

**i) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée;** Aucune donnée disponible

**Organes cibles** Aucune information disponible.

**j) danger par aspiration;** Sans objet  
Solide

**Autres effets indésirables** Les propriétés toxicologiques n'ont pas été entièrement étudiées.

**Symptômes / effets, aigus et différés** Les symptômes d'une réaction allergique peuvent inclure une éruption cutanée, démangeaisons, gonflement, difficulté à respirer, des picotements dans les mains et les pieds, des étourdissements, des vertiges, des douleurs thoraciques, des douleurs musculaires, ou le rinçage.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

**Propriétés perturbant le système** Pertinentes pour l'évaluation des effets de la perturbation du système endocrinien pour la

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Dicarbonylacetylacetonato rhodium(I)

Date de révision 29-sept.-2023

**endocrinien** santé humaine. Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

#### **Effets d'écotoxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement.

| Composant                                   | Poisson d'eau douce | Puce d'eau | Algues d'eau douce |
|---|---------------------|------------|--------------------|
| Dicarbonyl(pentane-2,4-dionato-O,O')rhodium | 19 mg/L/48h         |            |                    |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### **Persistance**

Insoluble dans l'eau.

#### **Dégradation dans l'usine de traitement des eaux usées**

Contient des substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il est possible que la substance soit sujette à bioaccumulation

### 12.4. Mobilité dans le sol

Improbable tout déversement de pénétrer dans le sol. Mobilité peu probable dans l'environnement du fait de sa faible solubilité dans l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Informations relatives aux perturbateurs endocriniens**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

### 12.7. Autres effets néfastes

#### **Des polluants organiques persistants**

Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

#### **Potentiel de destruction de l'ozone**

Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### **Déchets de résidus/produits non utilisés**

Déchets classés comme dangereux. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer conformément aux réglementations locales.

#### **Emballages contaminés**

Eliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Les récipients vides contiennent des résidus du produit (liquide ou vapeur) et risquent d'être dangereux. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

#### **Le code européen des déchets**

D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques aux produits, mais aux applications.

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Dicarbonylacetylacetonato rhodium(I)

Date de révision 29-sept.-2023

## Autres informations

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Ne pas entraîner vers les égouts. Peut être éliminé en décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales. Eviter tout contact avec l'eau. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

## Ordonnance suisse sur les déchets

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les déchets, ADWO) SR 814.600  
<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2015/891/fr>

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### IMDG/IMO

|   |  |
|---|--|
| <b>14.1. Numéro ONU</b>                                   | UN3467   |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b> | COMPOSÉ ORGANOMÉTALLIQUE TOXIQUE, SOLIDE, N.S.A. |
| Nom technique   | Dicarbonylacetylacetonato rhodium(I)             |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>        | 6.1  |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                           | III  |

### ADR

|   |   |
|---|---|
| <b>14.1. Numéro ONU</b>                                   | UN3467  |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b> | ORGANOMETALLIC COMPOUND, SOLID, TOXIC, N.O.S. |
| Nom technique   | Dicarbonylacetylacetonato rhodium(I)          |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>        | 6.1   |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                           | III   |

### IATA

|   |  |
|---|--|
| <b>14.1. Numéro ONU</b>                                   | UN3467   |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b> | COMPOSÉ ORGANOMÉTALLIQUE TOXIQUE, SOLIDE, N.S.A. |
| Nom technique   | Dicarbonylacetylacetonato rhodium(I)             |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>        | 6.1  |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                           | III  |

**14.5. Dangers pour l'environnement** Pas de dangers identifiés

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Pas de précautions spéciales requises.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable, les produits emballés

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

### Inventaires internationaux

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Dicarbonylacetylacetonato rhodium(I)

Date de révision 29-sept.-2023

Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Chine (IECSC), Taiwan (TCSI), Korea (KECL), Japan (ENCS), Japan (ISHL), Canada (DSL/NDSL), Australie (AICS), New Zealand (NZIoC), Philippines (PICCS). US EPA (TSCA) - Toxic Substances Control Act, (40 CFR Part 710)

| Composant                                   | Numéro CAS | EINECS    | ELINCS | NLP | IECSC | TCSI | KECL | ENCS | ISHL |
|---|------------|-----------|--------|-----|-------|------|------|------|------|
| Dicarbonyl(pentane-2,4-dionato-O,O')rhodium | 14874-82-9 | 238-947-9 | -      | -   | -     | X    | -    | -    | -    |

| Composant                                   | Numéro CAS | TSCA | TSCA Inventory notification - Active-Inactive | DSL | NDSL | AICS (Australie) | NZIoC | PICCS |
|---|------------|------|---|-----|------|------------------|-------|-------|
| Dicarbonyl(pentane-2,4-dionato-O,O')rhodium | 14874-82-9 | -    | -   | -   | -    | -                | -     | -     |

Légende: X - Listé '-' - Not Listed

KECL - NIER number or KE number (<http://ncis.nier.go.kr/en/main.do>)

## Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Sans objet

| Composant                                   | Numéro CAS | REACH (1907/2006) - Annexe XIV - substances soumises à autorisation | REACH (1907/2006) - Annexe XVII - Restrictions applicables à certaines substances dangereuses | Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) |
|---|------------|---|---|---|
| Dicarbonyl(pentane-2,4-dionato-O,O')rhodium | 14874-82-9 | -   | -   | -   |

## Seveso III Directive (2012/18/EC)

| Composant                                   | Numéro CAS | La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs | Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité |
|---|------------|--|--|
| Dicarbonyl(pentane-2,4-dionato-O,O')rhodium | 14874-82-9 | Sans objet   | Sans objet   |

Du règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Sans objet

Contient des composants qui répondent à une « définition » de substance per et polyfluoroalkyle (PFAS)?

Sans objet

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

## Réglementations nationales

### Classification allemande WGK

Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 2 (auto-classification)

### Réglementation suisse

Article 4 par. 4 de l'Ordonnance sur la protection des jeunes sur le lieu de travail (RS 822.115) et article 1 lit.f du règlement du DEFRI sur les travaux dangereux et les jeunes (RS 822.115.2).

Prenez note de l'article 13 de l'ordonnance sur la maternité (RS 822.111.52) concernant les femmes enceintes et allaitantes.

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Dicarbonylacetylacetonato rhodium(I)

Date de révision 29-sept.-2023

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une sur la sécurité chimique Évaluation / rapport (CSA / CSR) n'a pas été effectuée

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H228 - Matière solide inflammable  
H301 - Toxique en cas d'ingestion  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
EUH044 - Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée

### Légende

**CAS** - Chemical Abstracts Service

**EINECS/ELINCS** – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

**NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

**WEL** - Limite d'exposition en milieu de travail

**ACGIH** - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

**DNEL** - Dose minimale pour un risque acceptable

**RPE** - Équipement de protection respiratoire

**LC50** - Concentration létale à 50%

**NOEC** - Concentration sans effet observé

**PBT** - Persistante, bioaccumulable, toxique

**TWA** - Moyenne pondérée dans le temps

**CIRC** - Centre international de recherche sur le cancer

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

**LD50** - Dose létale à 50%

**EC50** - Concentration efficace 50%

**POW** - Coefficient de partage octanol: eau

**vPvB** - très persistantes et très bioaccumulables

**ADR** - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

**IMO/IMDG** - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code

**OECD** - Organisation de coopération et de développement économiques

**BCF** - Facteur de bioconcentration (FBC)

### Principales références de la littérature et sources de données

<https://echa.europa.eu/information-on-chemicals>

Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI, Merck index, RTECS

**ICAO/IATA** - International Civil Aviation Organization/International Air Transport Association

**MARPOL** - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

**ATE** - Estimation de la toxicité aiguë

**COV** - (composés organiques volatils)

### Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Utilisation d'équipements de protection individuelle, concernant les bonnes pratiques de choix, la compatibilité, les délais de rupture, l'entretien, la maintenance, l'adaptation et les normes EN.

Premiers secours en cas d'exposition chimique, y compris l'utilisation de rince-œils et de douches de sécurité.

**Date de préparation**

20-juil.-2001

**Date de révision**

29-sept.-2023

**Sommaire de la révision**

Sans objet.

**Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006. RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 .**

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Dicarbonylacetyleacetonato rhodium(I)

Date de révision 29-sept.-2023

Pour la Suisse - Erstellt nach den technischen Vorschriften nach Anhang 2 Ziffer 3 ChemV (SR 813.11 - Verordnung über den Schutz vor gefährlichen Stoffen und Zubereitungen).

## Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance qualité.

Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

## Fin de la Fiche de données de sécurité